



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une donation à la Ville de Neuchâtel en faveur de son Muséum d'histoire naturelle

(Du 16 octobre 2019)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Par le présent rapport, notre Conseil souhaite soumettre à l'approbation de votre Autorité la donation d'une grande collection d'abeilles récoltées dans le cadre d'un projet d'actualisation de la "Liste Rouge" des abeilles sauvages de Suisse.

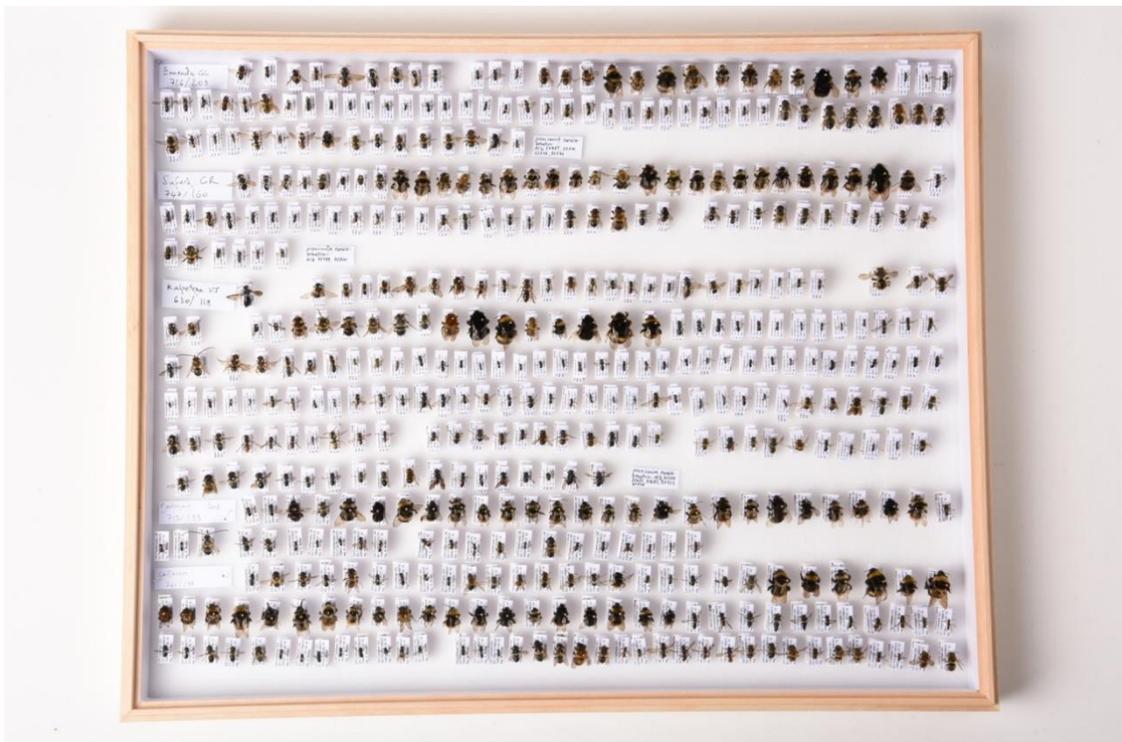
Les projets "Liste Rouge" sont développés pour élaborer des listes d'espèces présentes dans un territoire donné, préciser leur répartition géographique, et déterminer le statut de menace afin d'améliorer les stratégies de conservation des espèces. De tels projets impliquent la récolte de nombreux spécimens qui, après étude, deviennent des spécimens de référence conservés dans les collections des Muséums d'histoire naturelle.

Un projet "Liste Rouge" pour les abeilles sauvages de Suisse a débuté en 2017 et a pour objectif de se conclure en 2021. Le projet est financé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et coordonné par le Centre Suisse de Cartographie de la Faune (CSCF) et l'Université de Neuchâtel.

Jusqu'au présent, les abeilles sauvages récoltées dans le cadre de ce projet se chiffrent à plus de 20'000 spécimens conservés dans environ 30 cadres. D'ici à la fin du projet en 2021, le Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel (MHNN) s'attend à recevoir approximativement 30 cadres de plus, pour un don total de 60 cadres, soit 40'000 spécimens. Cet ensemble est de loin la collection la plus intéressante d'abeilles sauvages en Suisse, tant pour la diversité des espèces et des régions géographiques représentées que pour la qualité de l'identification, la documentation et la préparation des spécimens. En outre, tous les spécimens issus de ce projet sont déjà enregistrés dans la base de données nationale, ce qui permet une intégration facile dans la base de données du MHNN.

Toutes les abeilles récoltées en lien avec le projet ont été prélevées avec les autorisations cantonales requises et en conformité avec les protocoles de prélèvement standards pratiqués par la communauté scientifique internationale. Contrairement à certains autres insectes qui peuvent être identifiés à l'œil nu sur le terrain, la plupart des abeilles sauvages le sont exclusivement à l'aide d'une loupe binoculaire (ce qui nécessite un prélèvement de spécimens sur le terrain). La quantité de spécimens prélevés est très faible par rapport au nombre d'individus présents sur le terrain, il n'y a ainsi pas de conséquences délétères pour les populations.

Le don de cette collection d'une importance scientifique indéniable est une occasion exceptionnelle pour le Muséum et son rayonnement.



Un cadre d'abeilles sauvages provenant du projet Liste Rouge

2. La donation au Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel

Afin d'assurer la conservation à long terme de cette collection, et d'améliorer sa visibilité et son accessibilité à la communauté scientifique nationale et internationale, le CSCF et l'Université de Neuchâtel ont souhaité donner ce fonds au MHNN. Le MHNN est un pôle de compétence pour l'étude des insectes régionaux, particulièrement en ce qui concerne les abeilles sauvages. Il accueille en effet régulièrement des chercheurs qui étudient et révisent les spécimens présents dans les collections scientifiques. L'intégration de cette collection aux réserves du MHNN serait donc un complément enrichissant aux collections actuelles.

La donation n'est assortie d'aucune charge ou condition particulière. Le MHNN s'engage bien entendu à conserver les spécimens selon les normes professionnelles en vigueur : intégration des données dans la base de données MHNN et mesures rigoureuses de conservation et de restauration, qui sont sans coût supplémentaire. Ce don sera entreposé dans la collection entomologique du MHNN. Il occupera un volume d'environ 0.8 m³, c'est-à-dire deux colonnes et demi dans le rayonnage mobile actuellement libre.

3. Impact de la proposition

3.1. Impact sur l'environnement

Les dépenses relatives au don, précisées dans le présent rapport, n'entraînent pas d'incidence négative sur l'environnement et contribue à une meilleure connaissance de ce dernier, par exemple la caractérisation de la répartition géographique et de la biodiversité des populations d'abeilles sauvages en Suisse.

3.2. Impact sur les finances

La valeur d'assurance globale de ce fonds a été évaluée à hauteur de 60'000.- francs par les experts de notre institution. Compte tenu de cette valeur, elle ferait partie du « top ten » des collections du Muséum. Ainsi, la prime annuelle d'assurance passerait de 6'991.80 francs (coût en 2019) à 7'015.85 francs, soit une augmentation annuelle totale de 24.05 francs.

3.3. Impact sur le personnel communal

Les dépenses relatives au don, précisées dans le présent rapport, n'entraînent pas d'incidence sur le personnel communal.

4. Conclusion

Notre Conseil est honoré de pouvoir accueillir au Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel un don de spécimens d'abeilles sauvages suisses qui enrichira magnifiquement les collections de l'institution. Il transmet ses remerciements au CSCF et à l'Université de Neuchâtel pour ce généreux geste.

Nous vous proposons, par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette donation avec reconnaissance, en adoptant l'arrêté lié au présent rapport.

Neuchâtel, le 16 octobre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol

Projet

Arrêté
concernant une donation au Muséum d'histoire naturelle de
Neuchâtel d'une collection d'abeilles sauvages récoltées dans le
cadre d'un projet national Liste Rouge

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accepter la donation de la collection d'abeilles sauvages issus du projet Liste Rouge au Muséum d'histoire naturelle (MHNN).

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.